

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Modification de l'échéance des options mid-curve non-trimestrielle et trimestrielles sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois – Modifications des articles 6763.9, 6764.9 et 6765.9 de la Règle Six

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet, déposé par la Bourse, de modifications à la Règle Six concernant l'échéance des options mid-curve non-trimestrielles et trimestrielles sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois. Les modifications proposées visent à améliorer l'accès aux options non-trimestrielles et trimestrielles sur le marché du BAX en harmonisant l'heure d'échéance des options et l'heure de clôture de la séance de négociation de leurs contrats sous-jacents.

Les textes ont été publiés à la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2016-03-17, Vol.13, n°11)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 29 avril 2016, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Roland Geiling
Analyste en produits dérivés
Direction des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4323
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4323
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : roland.geiling@lautorite.qc.ca